



Secteur Support Logistique
Service Informatique
Mme Samira Idrissi
sidrissi@evere.brussels
Tel : 02/247.64.40

À l'attention de
Madame Céline Martens
Cheffe de groupe ECOLO-GROEN
Conseil communal d'Evere

Date 4/11/2025
Concerne Réponse à la question écrite relative à la modification budgétaire n°02/2025 – dépenses de fonctionnement et factures en attente.
Annexe Détails des factures concernées (sur fichier Excel)

Chère Madame Martens,

Nous accusons bonne réception de votre question écrite du 17 octobre 2025 relative à la modification budgétaire n°02/2025 votée lors du Conseil communal du 15 octobre 2025, ainsi que de vos demandes de précisions concernant le poste « IRISteam » et les dépenses de fonctionnement.

Après analyse du dossier, nous sommes en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants :

I. Concernant le poste IRISteam

a. Montant total dû et solde restant à payer

Le montant total estimé pour l'exercice 2025 s'élève à 693.180 €.

À ce jour, un montant de 509.998 €, correspondant à des factures issues d'exercices antérieurs, reste ouvert dans le système CIPAL.

Un accord de paiement échelonné a été conclu avec IRISteam afin de résorber le solde restant dû selon le calendrier suivant :

- 143.534 € en décembre 2025
- 390.222 € en janvier 2026
- 159.423 € en février 2026

Ces montants sont prévus dans le cadre de la modification budgétaire votée récemment par le Conseil communal et dans le cadre du plan triennal de la commune. Ils seront inclus dans le budget 2026 de la commune. Cet accord permettra une résorption complète de l'arriéré d'ici février 2026.

b. Dates d'entrée des factures concernées

Les factures concernées ont été introduites entre le 6 mars et le 17 octobre 2025 (cf. annexe jointe).

c. Raisons du non-paiement à ce jour



Le non-paiement des factures à ce jour s'explique par la difficulté de prévision du budget consacré au fonctionnement IT. Certaines prestations ont, par le passé, été probablement sous évaluées. Cela a créé un retard dans le paiement des factures et la nécessité de créer un plan d'apurement avec Iristeam, asbl régionale venant en soutien des communes pour leur fonctionnement IT.

d. Raisons de l'absence d'inscription au budget initial 2025

Le poste n'a pas été inscrit au budget initial 2025 en raison de la discussion en cours au moment de l'élaboration du budget 2025 avec Iristeam quant à la possibilité du report de l'arriéré sur les exercices 2026 et 2027. Cependant, suite à l'accord sur un plan de paiement, il a été convenu d'anticiper partiellement l'apurement de l'arriéré dans le cadre de la modification budgétaire actuelle.

2. Concernant l'ensemble des dépenses de fonctionnement

À la date du 16 octobre 2025, aucun autre impayé significatif n'a été identifié pour les dépenses de fonctionnement, en dehors du poste déjà mentionné.

La modification budgétaire n°02/2025 ne met en évidence aucune défaillance de paiement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame Martens, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :
Le Secrétaire Communal,


Dirk Borremans

Pour le Bourgmestre,
L'échevine de l'Informatique

Habibe Duraki

